

## **Paris et la RATP identifient huit sites pour la création de 2.000 nouveaux logements**

**Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, présentera au prochain Conseil de Paris, un protocole d'accord entre la Ville de Paris et la RATP pour la création de 2.000 nouveaux logements à Paris. Une première concrétisation du pacte « Logement pour tous », signé en juin dernier.**

Le 23 juin dernier, Paris a signé avec les principaux acteurs publics et privés du secteur du logement le pacte « Logement pour tous », qui coordonne leurs actions pour la création de 10.000 logements par an accessibles à tous les Parisiens. La Ville a depuis noué un solide partenariat avec les grands opérateurs publics, pour identifier leur foncier disponible pour la production de logement.

Ian Brossat présentera, au prochain Conseil de Paris, la première concrétisation de cette démarche : un protocole d'accord avec la RATP qui permettra la construction de 2.000 logements, dont au moins 50% de logements sociaux, dans la cadre de la restructuration des sites industriels de cet opérateur public.

Cet accord permettra une utilisation optimale des emprises de la RATP et la promotion d'une véritable mixité fonctionnelle, en alliant logement, pérennisation de l'emploi industriel et amélioration des infrastructures.

Huit sites ont d'ores et déjà été identifiés, répartis dans six arrondissements : les centres bus du boulevard Jourdan (14e) et de Croix-Nivert (15e), les ateliers métro RATP de Vaugirard (15e), Italie (13e) et Saint-fargeau (20e), le centre de contrôle technique de la Porte de la Villette (19e) ainsi que les sites gérés par le comité d'entreprise à la Porte de Choisy (13e) et rue du Docteur Arnold Netter (12e).

**Contact presse** - Quitterie Lemasson - [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) - 01.42.76.49.61